

# FACE À LA COVID-19 : QUE FAIRE ?



Face à la Covid-19, quelle que soit la situation (cas contact, symptômes ou testé positif) :

1. Je m'isole immédiatement
2. Je m'auto-déclare, en fonction de ma situation, sur le site <https://declare.ameli.fr>
3. Je préviens mon manager
4. Je réalise un test



## Si je suis cas contact

- J'adresse mon attestation d'isolement à [drhdemande@yvelines.fr](mailto:drhdemande@yvelines.fr) dès que possible
- Je télétravaille dans l'attente du résultat du test

## Si je présente des symptômes de la maladie

- J'adresse mon attestation d'isolement à [drhdemande@yvelines.fr](mailto:drhdemande@yvelines.fr) dès que possible
- Je me rapproche de mon médecin traitant

- Si je ne peux pas télétravailler, je me positionne dans l'outil de gestion « Calculette » en Autorisation d'Absence - AA prévention COVID-19

## Je suis testé positif à la Covid-19

- J'adresse mon arrêt maladie dérogatoire au titre du COVID-19 à [drhdemande@yvelines.fr](mailto:drhdemande@yvelines.fr) dès que possible
- J'identifie dans mon entourage les personnes qui seraient « cas contact » afin d'en informer l'Assurance Maladie qui les informera des consignes à suivre

## En savoir plus sur la Covid et les règles d'isolement ?

Le Dr Albert Fernandez, DGA des Solidarités, revient pour nous sur la situation et l'évolution des règles d'isolement.

